



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité  
VILLE DE PARMAIN  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 15 décembre 2023

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :  
JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 à 19h15  
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Autorisation de signer la promesse de vente des lots n° 1 et 4, bien situé 6/8 rue Guichard et appartenant à la SCI du 88 avenue du général Leclerc à Argenteuil
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER



Maire de PARMAIN  
Vice-Président de la Communauté de  
Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts